



La Gazette

Bezannes octobre 2018 — n°322



SOMMAIRE

Informations municipales	1 à 13	Pleins feux	20
RDV des Bezannais - Repas dansant..	3	Groupe Scolaire	21
Retour sur Actus	14 à 16	Foyer Social et Culturel	22-23
Vie du village	17	Vie des Associations	24 à 27
C'est Nouveau	18-19	Agenda.....	28



Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 octobre 2018

Tous les conseillers municipaux en **exercice étaient présents à l'exception** de Sylvie Gault, représentée par Brigitte Boucault, de Jean-François Lefevre, représenté par Gaëlle Clément et Elodie Gasnier, absente.

Christine Jolivet a été nommée secrétaire de séance.

Après examen de l'ordre du jour, il a été décidé :

➤ de garantir à 100% le prêt du Foyer Rémois.

➤ d'émettre un avis favorable en vue de prendre un arrêté permettant aux commerçants de la commune de Bezannes à déroger au repos dominical pour l'année 2019 :

- Le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver, le 13 janvier
- Le 1^{er} dimanche des soldes d'été, le 30 juin
- Les 2 dimanches de la rentrée scolaire, les 1^{er} et 8 septembre
- Les 6 dimanches de fin d'année, le 24 novembre, 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre.

➤ d'adopter le nouveau règlement périscolaire à partir du 5 novembre 2018. Les activités périscolaires étant assurées dans l'extension créée.

➤ d'attribuer le nom de « Chemin de Marconville » au chemin d'accès à l'extension de l'école dans laquelle seront assurées les activités périscolaires.

➤ d'inscrire la commune au dispositif « Commune Nature ». Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Région Grand Est a souhaité harmoniser les chartes d'accompagnement des collectivités vers le zéro phyto à l'échelle du territoire Grand Est.

➤ d'approuver le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Le transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges. Ce transfert implique donc une **minoration dans l'attribution des compensations financières**. En effet, la commune qui a transféré les compétences à la Communauté Urbaine **n'a plus les charges financières** à supporter.

➤ de garantir à 100% le prêt de Plurial Novilia.

➤ de modifier le temps de travail d'un adjoint d'animation;

➤ d'autoriser une décision modificative relative aux crédits à ouvrir pour la salle multi-activités.

➤ De rendre compte des décisions du maire concernant les modifications des marchés de contrôle technique et coordonnateur SPS sur le marché de l'école et la fixation des tarifs communaux de location de salles pour 2019.

La séance est levée à 21 h 35.

Prochains Conseils Municipaux : lundi 22 octobre et mardi 20 novembre 2018.

❖ Le Rendez-vous des Bezannais

Manifestation annuelle
organisée par la Mairie et le
Comité des Fêtes

Une date à ne pas
manquer autour du
Beaujolais nouveau !

Samedi 17 novembre 2018

**20 h 30 : accueil à la salle
municipale
(réservation obligatoire)**

Le repas sera assuré par
un des restaurants
locaux : LE POIVRE
ROUGE et son équipe



Après le repas, à
l'installation du buffet
des desserts, vous
pourrez danser grâce à l'orchestre
STANLOR.

C'est un orchestre de variétés nancéien
aux nombreuses références nationales et
internationales.

Il est composé de 8 musiciens multi-
instrumentistes et de 2 danseuses qui
assureront une soirée de très grande
qualité.

STANLOR est dirigé par Madame Joëlle
GEHIN.

Pour en savoir plus : www.stanlor.com

Venez nombreux avec vos
proches et amis pour une
soirée en toute
convivialité.

Menu
Apéritif cocktail
Buffet de crudités, salades
composées, charcuterie,
viandes froides
Fromages
Buffet de desserts
Café

Eaux plates & Gazeuses
Beaujolais et Rosé
(une bouteille pour 3 personnes)

Tarifs pour la soirée

Bezannais : **25 €**

Extérieurs : **30 € (accompagnés de
Bezannais)**

Enfants (- de 12 ans) **10 € (15 € non
Bezannais)**

Le Champagne sera en vente au prix
exceptionnel de **15 €**



❖ Inscriptions

Du mardi 6 novembre au mardi 13 novembre 2018 inclus.
De 17h30 à 19h00 dans le hall de la Mairie

Dimanche 11 novembre 2018

En 2014, Bezannes avait commémoré le centenaire du début de la Grande Guerre.

Le 11 novembre 2018 sera l'occasion de rendre hommage, à nouveau, à tous les combattants.

Tous les Bezannais sont invités à se réunir :

11h00 : Monument Pépin (rond-point de la Bergerie)

11h30 : **Monuments aux Morts (près de l'Eglise)**

Participation active de la Chorale de Bezannes .



Ces hommages seront suivis d'un cocktail « patriotique » à la salle municipale parée de bleu blanc rouge.

Le **Déambul'Jazz Band** accompagnera ce moment.

PS : Samedi 10 novembre à 11h00, délégation pour honorer nos défunts au cimetière.

Spectacle de Noël

Samedi 24 novembre
16h00 - **Salle Hélios**



La CHORALE de Noël va lui chanter une magnifique chanson ! Le rendez-vous pris, nous arrivons à la MAISON du Père Noël qui semble abandonnée. Une LETTRE sur son bureau va nous entraîner dans une nouvelle aventure... La folle vadrouille de Noël va commencer.

Pendant ce spectacle, l'animateur et les enfants du public seront les acteurs d'une incroyable aventure pleine de surprises et de rebondissements !



Manifestation annuelle organisée par la Commission Animation de la Mairie pour les enfants de Bezannes.

La folle vadrouille de Noël
Cette année, Noël sera différent...
Le Père Noël va avoir une belle surprise !

Chaque enfant présent recevra en cadeau un CD original de cette merveilleuse aventure de Noël

Espace jeunesse

Parce que les petits et les grands ont besoin de dépenser leur trop-plein **d'énergie dans les meilleures conditions, Bezannes dispose d'un espace jeux**, installé sur le mail Alan Seeger, à proximité du groupe scolaire Sylvain Lambert.

Cette aire dédiée à la jeunesse propose :

- un espace de jeux pour les enfants de **3 à 12 ans : toboggan, passerelle, tunnel, mur à escalader, pont de corde, tourelles, filet araignée**. Le sol, doté de jolies couleurs, créé pour des réceptions sans heurts, est destiné également aux jeux
- un plateau multisports pour les plus grands
- un terrain de basket
- un terrain de foot



Quelques règles à respecter :

- Aire de jeux pour petits placée sous la surveillance des parents ou accompagnateurs
- Interdit aux chiens ou autres animaux
- Respecter l'utilisation normale et la tranche d'âge du jeu
- Ne pas utiliser par mauvais temps (pluie, gel)
- Risques de brûlures de la peau en plein soleil
- Éviter les bousculades
Éviter les écharpes, foulards, cordons d'anorak, chaînettes, bijoux...

La commune n'oublie personne

Des habitants du Parc d'Affaires Reims Bezannes pensent que la commune ne fait rien pour eux.

Si les choses n'avancent pas aussi rapidement qu'ils le souhaiteraient, les élus agissent.

Le Parc d'Affaires Reims-Bezannes est une Zone communautaire. D'une communauté d'agglomération à 16 communes, nous sommes passés à une communauté urbaine qui compte 143 communes suite à une loi

d'aménagement. Les compétences ont changé et nous sommes dans une phase de grands travaux, provoquant désagréments et nuisances (bruit, déchets, trafic routier).

Seulement, la temporalité des collectivités n'est pas la même que celle du privé. De plus, des règles, des normes, de plus en plus contraignantes, nous sont imposées.

La municipalité et le Grand Reims travaillent pour mettre en place des aménagements pour satisfaire au mieux tous les habitants.

N'en doutez pas un seul instant !

Répertoire électoral unique

Une nouvelle loi réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent, dont la tenue est confiée à l'INSEE.

Les listes électorales seront établies par commune, et non plus par bureau de vote.

Les révisions n'auront plus lieu une fois par an mais tout au long de l'année, et l'électeur pourra désormais s'inscrire jusqu'au sixième vendredi précédant chaque scrutin, et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédente.

Les inscriptions d'office seront effectuées par l'INSEE, ainsi que les radiations suite à une inscription dans une autre commune.

Les cartes électorales :

La mise en place de ce répertoire unique et le passage d'une liste électorale par bureau de vote à une liste électorale par commune à partir du 1^{er} janvier 2019, nécessitent la renumérotation de l'ensemble des électeurs dans leur bureau de vote.

Il y aura donc l'édition d'une nouvelle carte électorale pour chaque électeur après la clôture des inscriptions pour l'élection des représentants au Parlement européen, soit après le 31 mars 2019, et avant ces élections européennes du 26 mai 2019.

Date limite de dépôt des demandes d'inscription en vue des scrutins 2019 :

A titre transitoire, pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date **limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019.**

Ce jour étant un dimanche, une permanence électorale sera assurée le samedi 30 mars 2019 pendant une durée minimale de deux heures.

L'inscription jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin sera possible pour

les scrutins organisés à partir du 2 janvier 2020.

Recensement de la population



*Le recensement de la population se déroulera à Bezannes du **17 janvier au 16 février 2019.***

A quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), **déterminer les moyens de transports à développer...**

Comment ça marche ?

Avant la collecte

La commune recrute les agents recenseurs.

L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser.

Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

Pendant la collecte

Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. **Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne.** Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribueront des questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels **qu'il y a d'habitants, puis conviendront d'un rendez-vous pour venir les récupérer.** Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Après la collecte

Le maire signe le récapitulatif de l'enquête.

Votre commune envoie les questionnaires **papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.**

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

Avec le recensement, **vos informations personnelles sont protégées**

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). **L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme.** Ils ne peuvent donc servir à

aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement **sur le site de l'Insee.**

Et pour vous ?

Un acte simple, un geste civique utile à tous !

1. Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous pour vous recenser.

2. Vous répondez à l'enquête de recensement

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser, votre agent recenseur vous expliquera la marche à suivre. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez utiliser des documents papiers.

Vous répondez sur internet.

Cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne » sur la page d'accueil du site le-recensement-et-moi.fr. Connectez-vous à l'aide des identifiants figurant sur la notice remise par l'agent recenseur. Ensuite, remplissez le questionnaire en vous laissant guider. **N'oubliez pas de valider votre questionnaire ; si vous avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception par messagerie vous confirmant la bonne prise en compte de vos réponses.**

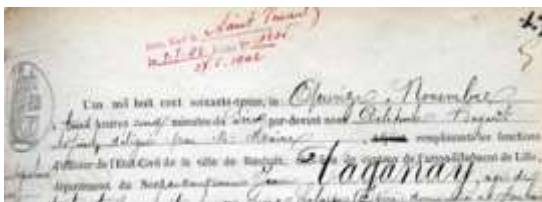
Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Vous ne pouvez pas répondre en ligne.

L'agent recenseur vous a remis une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer.

Lisez et remplissez lisiblement les **questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur.** A un moment convenu avec vous, **l'agent recenseur viendra les récupérer.** Vous pouvez également les renvoyer à votre mairie.

ÉTAT CIVIL



Choix du nom de famille d'un enfant : nom de la mère, du père ou double-nom

Les parents peuvent choisir, sous certaines conditions, le nom que portera leur enfant. Une déclaration conjointe de choix de nom peut être faite avant ou après la déclaration de naissance.

À défaut de choix, l'enfant porte le nom du parent dont la filiation est établie en premier ou celui du père en cas d'établissement simultané de la filiation.

Quel nom peut-on donner à son enfant ?

Un enfant dont la filiation est établie à l'égard de chacun des parents, peut porter :

- soit le nom du père ;
- soit le nom de la mère ;
- soit les 2 noms accolés, séparés par un simple espace, dans un ordre choisi par eux et dans la limite d'un seul nom de famille pour chacun s'ils portent eux-mêmes le nom de leurs 2 parents.

Exemple : si le nom du père est Dupond Durand et la mère Dupuis, l'enfant pourra porter le nom de Dupond Dupuis.

Démarche

Le choix du nom de famille s'effectue par le formulaire cerfa n°15286*01. Il s'agit **d'un seul document signé à la même date** par les père et mère, remis à l'officier de l'état civil avec la déclaration de naissance.

Si le couple a déjà un enfant né avant

2005, le choix de nom est possible pour le plus jeune, sous certaines conditions, seulement si l'aîné des enfants n'a pas fait l'objet d'une déclaration d'ajout de nom ou de déclaration conjointe de changement de nom.

Si le couple a déjà un enfant né après le 1^{er} janvier 2005, le choix de nom est possible pour le plus jeune :

- si la filiation de l'aîné ne permettait pas une déclaration de choix de nom ;
- et qu'aucune déclaration de changement de nom n'a été faite ultérieurement.

En l'absence de choix des parents

Les parents sont mariés ensemble :

En l'absence de déclaration conjointe de choix de nom, l'enfant prend le nom du père.

L'absence de choix équivaut à un choix et s'impose aux autres enfants.

À noter : en cas de désaccord entre les parents, l'enfant prend le nom des deux parents accolés selon l'ordre alphabétique.

Les parents ne sont pas mariés ensemble :

En l'absence de déclaration conjointe de choix de nom, l'enfant prend le nom de celui de ses parents à l'égard duquel sa filiation est établie en premier.

Par exemple, si le père reconnaît l'enfant après la déclaration de naissance, l'enfant prend le nom de sa mère.

Si la filiation est établie simultanément entre les deux parents, l'enfant prend le nom du père.

L'absence de choix équivaut à un choix et s'impose aux autres enfants.

À noter : en cas de désaccord entre les parents, l'enfant prend le nom des deux parents accolés selon l'ordre alphabétique.

Conséquence du choix du nom

Le choix effectué pour l'aîné s'impose aux enfants plus jeunes du couple. Pour cela, leur filiation doit avoir été établie à l'égard des deux parents à la date de la déclaration de naissance.

Le choix du nom est définitif.



Choix du prénom de l'enfant

Le ou les prénoms de l'enfant sont choisis par ses parents. Le choix du prénom est libre mais doit respecter certaines règles notamment au nom de l'intérêt de l'enfant. Il se fait auprès de l'officier de l'état civil.

Choix du prénom

Les parents choisissent librement le ou les prénoms de l'enfant. Le choix du prénom est effectué lors de la déclaration de naissance. L'officier d'état civil peut alors rédiger l'acte de naissance.

Il n'existe pas de liste de prénoms autorisés.

Les prénoms connus étrangers ou certains diminutifs peuvent ainsi être choisis.

Le nombre de prénoms qui peuvent être attribués par les parents à un même enfant n'est pas fixé par la loi.

Si l'enfant porte le nom d'un seul de ses parents, il ne peut pas avoir comme prénom le nom de l'autre parent. Par exemple, un enfant qui a pour parents monsieur Dupont et madame Martin et qui porte seulement Dupont comme nom de famille ne peut pas avoir Martin comme prénom.

En cas de désaccord entre les parents sur le choix du prénom à donner à l'enfant, le juge aux affaires familiales est compétent pour trancher le litige.

Attention : **l'alphabet utilisé doit être celui qui sert à l'écriture du français.** Les caractères alphabétiques qui ne sont pas utilisés dans la langue française ne sont donc pas autorisés (par exemple le « ñ »).

Contrôle du choix du prénom

Saisine du procureur

L'officier d'état civil contrôle le (ou les) prénoms choisis par les parents au moment de la déclaration de naissance. Il avertit le procureur de la République s'il estime que :

- Le prénom nuit à l'intérêt de l'enfant (exemple : prénom ridicule ou grossier) ;
- Le prénom méconnaît le droit d'un tiers à voir protéger son nom de famille (exemple : un parent ne peut choisir comme prénom le nom de famille d'une autre personne dont l'usage constituerait une usurpation).

Décision du juge

Le procureur peut ensuite saisir le juge aux affaires familiales qui peut demander la suppression du prénom sur les registres de l'état civil. En l'absence d'un nouveau choix de prénom par les parents conforme à l'intérêt de l'enfant, le juge attribue un autre prénom.

Rédaction des prénoms

La rédaction des prénoms choisis doit être précisée au moment de la déclaration de naissance. Le parent déclarant doit indiquer si parmi les prénoms choisis, il existe un prénom composé.

Pour des prénoms simples

Chaque prénom est enserré entre des virgules, ceux-ci constituant des prénoms simples

Pour un prénom composé

En présence d'un prénom composé, le parent déclarant doit indiquer à l'officier de l'état civil s'il souhaite que les vocables le composant soient séparés par un tiret ou par un simple espace.

Rectification du prénom en cas d'erreur matérielle

Il est possible de rectifier l'acte lorsqu'une erreur ou omission matérielle quant au prénom est commise sur l'acte d'état civil par l'officier de l'état civil ou le déclarant (exemple : orthographe).

Choix du prénom usuel

Tout prénom inscrit dans l'acte de naissance peut être choisi comme prénom usuel.

14 juillet 2018 et remise de la Marianne du Civisme

En plus de la traditionnelle gerbe déposée au Monument aux Morts, la commune de Bezannes recevait officiellement de la part de l'Association des Anciens Maires et Adjointes de la Marne (ADAMAM 51) la Marianne du civisme. C'est Marie-Catherine GUEBELS, Présidente de l'Association jusqu'au 14 mai 2018 et ancien Maire de TREPAIL ainsi que Claude Scrabalat, Ancien Maire de BOULT SUR SUIPPE, qui ont remis cette distinction.

Rappel : dans la catégorie de 1001 à 3500 habitants, Bezannes a obtenu un taux moyen de 87,54 % lors des Elections Présidentielles de 2017.



Œuvre d'art monumental

L'œuvre d'art monumental réalisée par Jérôme LECLERE de l'Atelier de Jérôme a été installée sur le rond-point Jules Méline.

Aussitôt installée, aussitôt mise en lumière.

Cette œuvre a été offerte par Emmanuel DELHOM, habitant de Bezannes, amateur d'art et artiste. Le socle a été construit et offert par EUROVIA.



MERCI à ces mécènes.

La ZAC de Reims-Bezannes a un petit quelque chose que les autres n'ont pas !

Cimetière

Le cimetière est maintenant ouvert tous les jours, week-end et jours fériés inclus.

Du 01/10 au 31/03 : 9h00 - 18h00

Du 01/04 au 30/09 : 9h00 - 20h00

Columbarium

40 nouvelles cases pour le Columbarium seront créées au printemps 2019 en même temps que la réfection totale du Jardin du Souvenir.

Travaux desserte Parc d'Affaires de Bezannes

Des travaux sont engagés afin de créer **une bretelle (shunt) entre l'avenue Jean Monnet et l'Avenue de Champagne (vers Epernay)**.

- **Création d'une voie de 3,50 m** avec insertion sur la RD951
- **Création d'une bande de dégagement de 2 m** avec glissières de sécurité et protection motard
- **Reprise d'un alignement d'arbres**
- **Mise en place d'un éclairage spécifique** pour la bretelle
- **Création d'une noue** pour la récupération des eaux pluviales

Cette bretelle permettra, en venant de **Bezannes par l'avenue Jean Monnet**, de tourner directement vers Epernay sans emprunter le giratoire de Champagne.

Des arbres ont été abattus car ils se situaient **sur l'emprise de la future voie**. Un alignement d'arbres sera replanté.

Les travaux sont engagés par la Communauté Urbaine du Grand Reims pour un coût de :

1 265 000 € TTC - voirie

62 000 € TTC - éclairage public

Entre 20 000 € et 30 000 € TTC - espaces verts

Durée des travaux : 3 à 4 mois en fonction des aléas de chantier.

Plus d'info : www.bezannes.fr

Les noues

Dans le Parc d'Affaires Reims-Bezannes, des fossés (ou noues) ont été creusés le long des voies structurantes.

Ces fossés ont une utilité et sont des ouvrages techniques.

Une noue est une sorte de fossé peu profond et large, végétalisé, qui recueille provisoirement de l'eau de ruissellement, soit pour l'évacuer via un trop-plein, soit pour l'évaporer ou pour l'infiltrer sur place permettant ainsi la reconstitution des nappes phréatiques.

Les noues sont de plus en plus utilisées par l'écologie urbaine, ou associée à des approches de types haute qualité environnementale (HQE) avec souvent comme premier objectif de limiter la pollution de l'eau et d'améliorer l'environnement urbain et la santé.

- La noue lutte, à échelle locale, à la fois contre les inondations et les sécheresses.
- Elle contribue à la reconstitution des nappes souterraines.
- Elle a une très faible empreinte écologique **par rapport à celles des solutions classiques** (bassins artificiels, en béton ou toile plastique, tuyaux, pompes, filtres mécaniques).
- Elle permet de moindres rejets polluants dans le milieu naturel grâce au pouvoir épurateur des plantes, bactéries, champignons

Vitesse

De nombreux riverains de l'avenue François Jacob déplorent la vitesse excessive des véhicules.

Il est **impossible d'installer des coussins berlinois** ou autres ralentisseurs, **cette avenue étant un passage** pour les ambulances de la polyclinique Reims -Bezannes.

Aussi, des contrôles radar ont été demandés à la Police.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

A la rentrée des vacances de Toussaint 2018

le lundi 5 novembre 2018

Nouveau dispositif d'accueil périscolaire des enfants

Chemin de Marconville

Les services de garderie et d'accompagnement aux devoirs seront assurés dans l'extension créée derrière l'école située « Chemin de Marconville ». Pour la sécurité des enfants et des accompagnants (parents ou représentants), il est conseillé de stationner sur le parking du Mail Alan Seeger et de cheminer à pied, jusqu'à la garderie. Un visiophone permettra aux parents et aux accompagnants de se faire connaître auprès des agents communaux.



HORAIRES DU MATIN

- 7h45 - 8h30

L'accueil se déroule entre 7h45 et 8h00, dans l'extension située « Chemin de Marconville ».

Attention : pour des raisons de sécurité, les portes seront fermées à 8h00.

HORAIRES DU SOIR

Pour les élèves en élémentaire

• 16h30 - 17h30 : accompagnement aux devoirs (service gratuit). Les élèves seront accompagnés, après les cours, jusqu'à l'extension située « Chemin de Marconville » via la cour de récréation, par les agents communaux. Possibilité de venir chercher les enfants entre 17h30 et 17h40.

- 17h40 - 18h30 : garderie après accompagnement aux devoirs.

Attention : pour des raisons de sécurité, les portes seront fermées de 17h40 et 18h30

Rappel : les enfants qui n'auront pas été repris par leurs parents entre 17h30 et 17h40 seront automatiquement accueillis en garderie jusqu'à 18h30.

HORAIRES DU SOIR

Pour les élèves en maternelle

• 16h30 - 18h30 : les élèves seront accompagnés jusqu'à l'extension située « Chemin de Marconville » après les cours, via la cour de récréation, par les agents communaux. Possibilité de venir chercher les enfants à la garderie entre 17h30 et jusqu'à 17h40, ensuite à partir de 18h20.

Attention : pour des raisons de sécurité, les portes seront fermées de 16h30 à 17h30 et de 17h40 à 18h20.

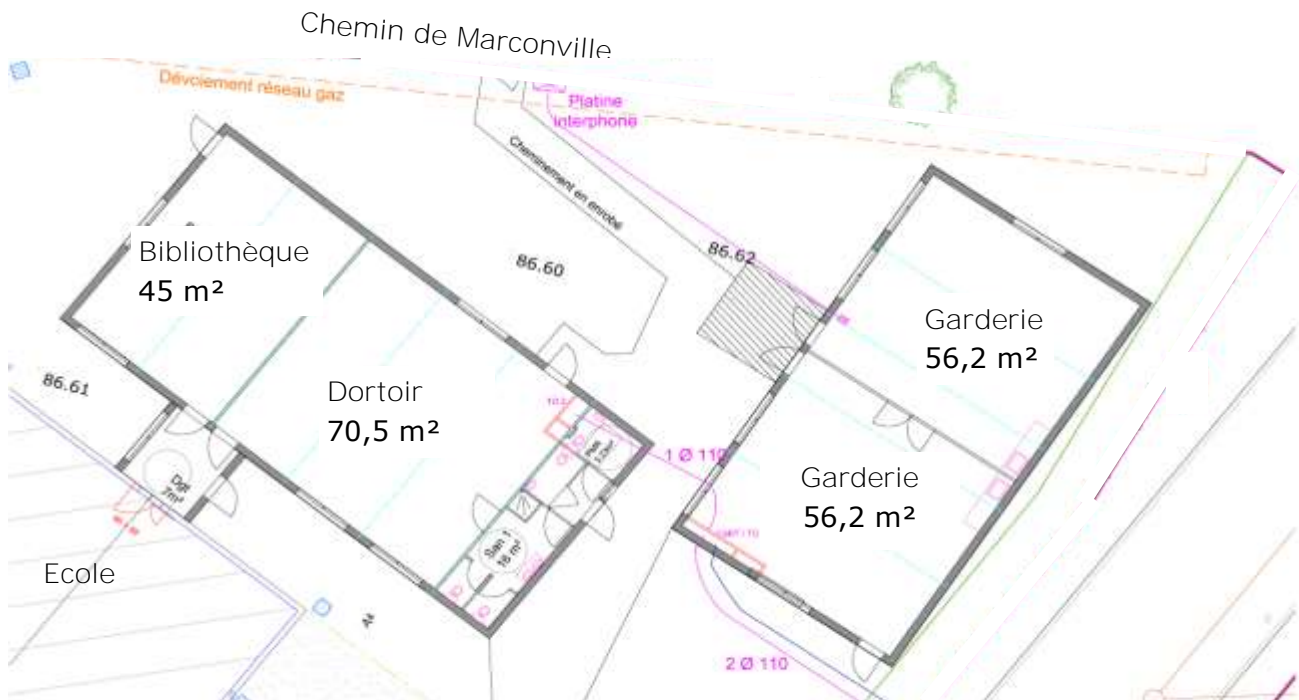
Le nouveau règlement unique périscolaire complet 2018-2019, valable à partir du 5 novembre 2018 est disponible sur le site Internet de la commune : www.bezannes.fr / vie scolaire / périscolaire et à la Mairie sur demande.

Extension de l'école

De nouveaux bâtiments ont été aménagés **derrière l'école et font partie intégrante du Groupe Scolaire Sylvain Lambert**. Ils seront ouverts à partir du 5 novembre 2018.

Il s'agit de 4 espaces distincts dans deux blocs séparés.

Une partie de cette extension sera dédiée aux services périscolaires (garderie). La porte d'entrée est située Chemin de Marconville. Une autre partie recevra la bibliothèque et le dortoir. L'accès se fera par l'école via un sas.



Au-revoir Monsieur le Directeur



Jeudi 28 juin 2018, Monsieur Jean-Jacques François, Directeur du groupe scolaire Sylvain Lambert faisait valoir ses droits à la retraite.

Le maire, entouré des élus et des collègues de Monsieur François, a retracé sa carrière bien remplie et surtout originale.

Après avoir commencé sa carrière à Châlons-en-Champagne, il a enseigné pour l'agence de l'Enseignement Français à l'Etranger. Aussi, a-t-il enseigné au Vanuatu, en Gambie, Lybie, Tchad... Il parlait l'anglais, le créole et le pidgin (basé sur l'anglais).

Il était arrivé à Bezannes à la rentrée 2015 avec l'objectif d'entrer dans l'ère numérique et était devenu conseiller pédagogique de circonscription en janvier 2017. Il avait reçu la décoration de Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

Tous les Bezannais, les élus, ses collègues lui souhaitent une agréable retraite.

BEZANNES ESPERANTO : pose de la 1ère pierre le 12 juillet 2018

Jeudi 12 juillet 2018, Madame Catherine Vautrin, Présidente du Grand Reims et Monsieur Jean-Pierre Belfie, Maire de Bezannes et Vice-Président du Grand Reims, autour des représentants de PLURIAL NOVILIA (Messieurs Jean-Claude Walterspieler et Alain Nicole) ont posé la première pierre des cinq maisons des continents, Bezannes Esperanto.



Ce programme immobilier, innovant et ouvert sur le monde, est le reflet du savoir-faire de chaque continent en matière de construction de logement. 5 maisons par 5 architectes des 5 continents qui offriront une vision moderne et multiculturelle.

C'est un projet unique qui place Bezannes au centre du monde. Alain Nicole, Directeur Général de Plurial Novilia a souligné que " nous pouvons faire du logement social innovant en termes d'usages et de matériaux utilisés. Nous visons dans une société multiculturelle, Bezannes Esperanto, c'est un habitat moderne, ouvert sur le monde et sur les autres : chaque architecte est allé puiser dans ses racines et dans ce qui le lie à la France".

Monsieur Belfie souligne, quant à lui, que "**le Parc d'Affaires de Bezannes est déjà tourné à l'international par le biais de grands groupes qui ont opté et choisi ce site (entreprises américaine, allemande, japonaise, suisse, italienne...).**"



Visite du jury des Maisons Fleuries

Mercredi 5 septembre, le jury composé de Jean- Paul Siméon, Angela Cassan, Huguette Frémaux et Denise Scholler, accompagné de Brigitte Boucault, a procédé à la deuxième visite de l'été des maisons fleuries de Bezannes, inscrites au concours 2018.

Malgré un été sec et très chaud, le jury n'a pu que constater que les jardinières, bordures et plates-bandes avaient été bien entretenues et que le niveau était très élevé.

Résultats à la remise des prix (date non encore fixée).



Visite de Monsieur Matthieu Bourrette, Procureur de la République

*Jeudi 20 septembre, le Procureur de la République, accompagné par ses adjoints et son greffier, a visité les **bureaux d'état civil de la mairie installés au sein de la polyclinique Reims Bezannes.***

1150 naissances après l'ouverture de la polyclinique Reims-Bezannes le 28 mai dernier, Matthieu Bourrette a rencontré les agents d'Etat Civil dans leurs bureaux de cette annexe demandée par la commune de Bezannes pour un service de proximité.

C'est le Procureur de la République qui a donné son accord pour cette « délocalisation ». En effet, pour qu'un service d'Etat Civil soit situé en dehors d'une mairie, il faut un système dérogatoire, accordé par le parquet.

Le parquet a donc autorisé la création de ce service dans la Polyclinique mais sous **certaines conditions, notamment garantir la sécurité des actes de l'Etat Civil, documents essentiels et sensibles dans la vie de tous Français.** Un armoire blindée et des logiciels sécurisés en réseau avec la Mairie de Bezannes ont été achetés.

Laura et Marie, passent dans les chambres des jeunes mamans en distribuant un dépliant expliquant toutes les démarches à réaliser dans les 5 jours suivant **l'accouchement (le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le délai de déclaration de naissance).**

Les deux agents reçoivent en moyenne une dizaine de parents par jour et le maître mot, c'est bien sûr la rigueur. Pas question, ici, de commettre la moindre faute de frappe, ou de mal orthographier un prénom ou un nom, y compris les accents. Il faut aussi pouvoir informer les parents des règles en vigueur.

Conférence à la résidence Domitys

Le lundi 24 septembre, Jean-Pierre Belfie a rencontré les résidents pour une **présentation de Bezannes et du Parc d'Affaires Reims-Bezannes**.

A l'aide d'un PowerPoint et de vidéos, les résidents ont pu découvrir les réalisations et les projets à venir pour la commune.

Ce fut également l'occasion de faire la connaissance de la nouvelle directrice, Linda Gillot, qui a plein de projets avec la ville, notamment des rencontres intergénérationnelles : en phase avec la politique de Bezannes !



Linda Gillot entourée par deux résidentes



ORIGAMI, une nouvelle résidence du groupe Habitat de Champagne

Mercredi 26 septembre 2018, le maire et les membres du conseil municipal étaient invités à visiter deux appartements dans la nouvelle **résidence à l'angle de la rue Alfred Kastler et Georges Charpak**.

C'est Monsieur Bruno Mouton, directeur général d'Habitat de Champagne entouré de son équipe, qui a fait office de guide pour cette nouvelle offre de logements sur Bezannes.

Après PLURIAL NOVILIA, le FOYER REMOIS, ce nouveau bailleur social propose à la location, avec ORIGAMI, 32 appartements (1 T2, 18 T3 et 13 T4).

Ce bâtiment, construit par BOUYGUES IMMOBILIER, se compose de 3 étages avec ascenseur, un parking sous terrain et des espaces verts en rez-de-chaussée qui seront entretenus par le bailleur lui-même.

Ces logements, adaptés pour accueillir une population à mobilité réduite, proposent des prestations de qualité.

Habitat de Champagne produit une centaine de logements par an dans les Ardennes et une trentaine dans la Marne.

Pour faire une demande de logement : www.habitatdechampagne.fr (onglet « devenir locataire », onglet « demande de logement »)

Centre de loisirs été : La vie de Château

4 semaines sur le thème de la vie de château décomposé en 4 sous-thèmes : le médiéval, les rois de France, les bonnes manières et contes et légendes. Le fil rouge de ces 4 semaines de centre de loisirs estival, fabriquer une côte de maille avec des capsules de canettes : objectif atteint !

Des semaines bien remplies, avec l'association « Au Couloir du Temps », les enfants ont pu découvrir le monde médiéval à travers différentes activités : calligraphie, parcours du chevalier, l'habit du chevalier, la côte de maille.

Pour découvrir la vraie vie de château, au fil des siècles les visites étaient incontournables, Sedan, Coucy-le-Château et Versailles.

Un petit déjeuner royal chez Bertacchi a fait le bonheur des petits rois et reines gourmands et le bal royal avec le DJ Benoit a clôturé la deuxième semaine.

La troisième semaine s'est écoulée au rythme des jeux d'eau, canicule oblige !

Les activités ont quelque peu été modifiées mais la sortie à Jo Ga Land (structures de châteaux gonflables) a pu avoir lieu ainsi qu'une rencontre intergénérationnelle avec les résidents de Domitys.

Pour la dernière semaine, 2 sorties équestres ont permis d'assister à des spectacles de chevaliers et de faire des acrobaties.



Hair & Store



Axel et Vito ont ouvert leur salon de coiffure à Bezannes le 5 juillet 2018 Hair & Store. Après des

parcours en salons à Reims, chez Dessange pendant 16 ans pour Vito, ils avaient pensé à abandonner la coiffure pour se lancer dans une nouvelle aventure. Mais après réflexion, ils ont décidé de continuer et à Bezannes !

C'est dans une ambiance loft industrie (mobilier achetés dans des magasins spécialisés ou puisés dans leurs réserves personnelles) qu'ils vous accueillent, avec leur équipe, dans ce salon dans lequel on se sent bien, « comme à la maison ». « *On plaisante, on chante, on travaille sérieusement sans se prendre au sérieux* ».

Axé sur le soin du cheveu, le salon est dédié aux femmes, hommes, enfants avec des rituels personnalisés (15 au total) pour les besoins de tous. Objectif : repartir avec **de plus beaux cheveux qu'à l'arrivée** (et bien coiffés bien-sûr).

Vito, c'est le chef de la technique, couleurs, mèches, balayages, il maîtrise. Axel, fait tout, à part les chignons et permanentes, qu'il laisse à Vito.

Les débuts sont très positifs, le salon a été bien accueilli par une nouvelle clientèle **qu'ils fidélisent et des client(es) les ont** suivi à Bezannes.

Les plus du salon

- Un siège massant pour les rituels du cheveu
- Une grande table conviviale lorsque vous avez prévu des techniques un peu longues. Au lieu de rester seul(e) devant votre miroir, une table vous permet de discuter, d'échanger avec d'autres client(es).
- La déco ! Vous pouvez l'acheter. C'est



pour cela que le nom du salon contient « store », **et ce n'est pas que pour les produits capillaires**. Cela permet de changer le mobilier régulièrement et **susciter l'envie de revenir** pour redécouvrir le salon.

- La salon d'attente. Un canapé vous permet d'attendre tranquillement en sirotant un café ou un thé (il y a même des petits bonbons)
- Une petite table sur le mail piéton pour boire un café dehors au soleil.

Des projets à venir :

- Un service barbier
- Des soirées VIP pour se faire chouchouter entre ami(es)
- L'ouverture d'un autre salon d'ici 1 an et demi

En bref

150 m² c'est la superficie du salon
8 places en coupe
6 à 8 places en technique
15 rituels personnalisés pour les soins
Produits L'OREAL PROFESSIONNEL et
KERASTASE

Ils ont déjà rencontré leurs nouveaux voisins installés sur le Cours Lange, Fanny Chambenoit de l'institut Mary Cohr et Paul Daguisy, notaire.

Salon ouvert lundi et mercredi de 12h00 à 18h00, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 18h00.

Hair & Store, 5 rue Victor de Broglie
09 86 58 47 58
hairandstore@icloud.com
Facebook et Instagram : HairandStore

Institut MARY COHR



Fanny Chambenoit vous accueille dans son institut Mary Cohr depuis quelques semaines.

Elle a travaillé dans plusieurs instituts et dans le prêt-à-porter à Reims avant de se lancer à son compte après un congé parental.

Elle a choisi Bezannes pour son fort potentiel et accueille des bezannais mais aussi des salariés travaillant sur le Parc d'Affaires.

Son institut est affilié au Groupe Guinot-Mary Cohr et propose tous les soins esthétiques de marque 100% française et basés sur l'aromathérapie (à base d'huiles essentielles). 3 salles de soins pour des moments de détente et de sérénité.

Soins proposés :

- Epilation
- Soins visage et corps
- Beauté des mains et des pieds
- Maquillage
- Onglerie

Les lundi et mardi, Fanny accueille Nadette Pone, prothésiste ongulière.

Institut ouvert du mardi au vendredi de 9h30 à 19h00 et le samedi de 9h30 à 16h00

Institut Mary Cohr
 8 Cours Christian Lange
(Mail Piéton à côté de Hair & Store)
 03 26 82 48 35
 Facebook : Mary Cohr Bezannes
marycohr.bezannes@gmail.com
www.institut-bezannes.marycohr.com

Deux nouveaux offices notariaux

Le notaire est un juriste investi d'une mission d'autorité publique qui prépare des contrats sous la forme authentique pour le compte de ses clients.

Il exerce ses fonctions dans un cadre libéral.

Le notaire est un officier public C'est un officier public, nommé par le ministre de la justice, que l'Etat charge d'une mission de service public. Pour l'exécution de sa mission, l'Etat lui délègue une parcelle de l'autorité publique : il assure le service public de l'authenticité. Cela signifie qu'il possède de véritables prérogatives de puissance publique, qu'il reçoit de l'Etat.

Le notaire est un professionnel de **l'authentification des actes**

Il a le pouvoir d'authentifier les actes en apposant son sceau et sa propre signature.

Le notaire a un rôle de conservation des actes

Le notariat doit en assurer la consultation et la conservation pendant 75 ans (100 ans pour les actes qui concernent un mineur), après quoi les documents seront versés aux archives.

Le domaine d'intervention du notaire

Il intervient dans l'ensemble des domaines du droit : famille, immobilier, fiscalité et patrimoine, entreprises, rural, collectivités locales...

Le recours au notaire obligatoire

Pour certains actes, le recours à un notaire est obligatoire comme en matière de contrat de mariage, donation entre époux, donation-partage, et pour les besoins de la publicité foncière, la donation ou la vente d'un bien immobilier (appartement, maison, terrain).

Les notaires :

Me Anaïs PRUDENT
 6 rue Henri Moissan Bât B
 Tél. 03.26.36.99.67
anais.prudent@notaires.fr

Me Paul DAGUISY
 4/16 Cours Christian Lange
 17 rue Louis Victor de Broglie
paul.daguisy@notaires.fr

Médailles et titres

Un nouveau champion à Bezannes.

Hicham Errettat, habitant de Bezannes depuis octobre 2017, pratique depuis 5 ans le Jiu-Jitsu brésilien.

Après avoir remporté, dans sa catégorie des + de 100 kg les qualifications à Valenciennes, il a participé au Championnat de France à Paris le samedi 30 juin 2017.

Il s'entraîne à Reims et souhaite promouvoir ce sport qui commence à se faire connaître.



Pour en savoir plus sur ce sport : www.cfjbb.com

Contrairement à la majorité des arts martiaux, qui privilégient le combat debout, pieds et poings, le jiu-jitsu brésilien se focalise sur le combat au sol, domaine extrêmement technique et où le gabarit joue moins. Le jiu-jitsu brésilien promeut le concept qu'une personne peut se défendre face à un opposant plus lourd et plus fort en utilisant les techniques appropriées, plus particulièrement en amenant le combat au sol et en appliquant des techniques d'étranglement, de clé articulaire ou de compression musculaire.

La saga DUBAU continue

Joshua DUBAU a obtenu, cette saison, le titre de Champion de France, le titre de **Champion d'Europe** et se place **2^{ème}** au classement général de la Coupe du Monde VTT 2018 dans la catégorie Espoirs.

Une cérémonie en l'honneur de Joshua s'est déroulée à la salle Hélios le 1er octobre. Entouré de sa famille, ses amis et de sa petite amie Léa, il a partagé sa joie d'avoir effectué une saison extraordinaire.





La rentrée ! Une nouvelle directrice, de nouvelles enseignantes

Lundi 3 septembre 2018, 228 élèves ont été accueillis au groupe scolaire Sylvain Lambert (20 élèves de plus **qu'en 2017**).

C'est dans la bonne humeur que tous les enfants ont découvert leur classe et leur « maîtresse ». Une nouvelle directrice, **Annabelle Gillet** a procédé à l'appel et présenté toute son équipe, notamment Patricia Grill, Véronique Miot et Raphaëlle Roblet, nouvelles enseignantes.



L'équipe enseignante

Petite Section : Pauline Genoudet et Patricia Grill
Moyenne Section : **Véronique Ozette** et Patricia Grill
Grande Section : **Hélène Theilliez**

CP : **Aurélie Jacobé**
CE1 : **Marie Dérot** et **Véronique Miot**
CE2 : **Véronique Miot** et **Virginie Bouy**
CM1 : **Virginie Bouy**
CM2 : **Annabelle Gillet** et **Raphaëlle Roblet**



Les agents de maternelle ATSEM :
Petite Section : **Léa Pédériva** et **Mathieu Aufrand**
Moyenne Section : **Mathieu Aufrand** et **Martine Boulanger**
Grande Section : **Catherine Suisse**



Une rentrée sur les chapeaux de roue

La rentrée s'est bien déroulée et les inscriptions ont été nombreuses en ce début d'année d'activités (record d'inscription pour cette année).

Le Forum des Associations a eu lieu le mercredi 12 septembre et les adhérents et futurs adhérents ont pu se rencontrer pour découvrir la palette d'activités proposée à Bezannes.



2 nouvelles activités pour les enfants à partir de 6 ans

- **ATELIER DES P'TITS CHEFS** : petites préparations culinaires. Mercredi de 15h00 à 16h30
- **ATELIER MAGIE** : les tours de magie sont adaptés en fonction de l'âge des participants. Mercredi de 10h00 à 11h00 (6-9 ans) et 11h00 à 12h00 (9 ans et +)

Nouvelle activité tous âges

- **PETANQUE** : aucun apprentissage particulier n'est nécessaire pour prendre du



plaisir. Elle réunit plusieurs générations dans un contexte très convivial. Mardi, mercredi et jeudi de 14h00 à 20h00. Les terrains sont situés derrière la salle municipale.

Il reste des places pour les activités **petanque, Magie et Atelier P'tits Chefs**.

Et n'oubliez pas les autres activités, par exemple, une petite partie de scrabble vous tente, venez le jeudi de 14h00 à 18h00.

Toutes les informations sur le livret et sur www.fsc-bezannes.fr

Le Foyer Social et Culturel remercie les entreprises pour leur soutien à la réalisation de son **livret d'activités 2018/2019**.

Horaires secrétariat FSC
Mardi au vendredi
8h30 – 12h00
14h30 - 18h30

Espace de Bezannes - 3 rue Source de Muire – 51430 BEZANNES
Tél. : 09 61 29 13 02 / 03 26 36 23 84
fscbezannes@orange.fr

Les activités du FSC

Activités enfants	
BabyChou	L'atelier des P'tits chefs
Capoeira	Magie
Danse	Théâtre
Judo	
Centre musical	
Formation musicale	Instruments (guitare classique et électrique, batterie, piano et violon)
Activités physiques	
AéroDance	Renforcement musculaire
Badminton	Step
Golf	Stretching
Gym dynamique	Zumba
Marche du mardi	
Activités bien-être	
Yoga	Yoga Madras
Soft Yoga	
Activités culture et loisirs	
Atelier chorale	E-club
Bibliothèque	Jeudi récré
Bridge	Pétanque
Billard	Club œnologie

Le FSC en quelques chiffres

461 inscriptions
 Dont 278 bezannais et 183 extérieurs
 ➔ **798 participations (adhérents**
 pratiquant plusieurs activités)

312 femmes
 149 hommes

7 activités enfants
9 activités sportives
3 activités bien-être

Le plus jeune adhérent : 2 ans
 Le plus âgé : 90 ans

MANIFESTATIONS FSC

Vendredi 30/11 : Assemblée
 Générale 18h00 - salle Hélios

Jeudi 6/12 : Concert de violon à
 20h00 - **salle Hélios**

Mercredi 19/12 : Fête de Noël à
 partir de 14h30 - locaux du FSC



Voyage en Allemagne

Le GCRB avait reçu en septembre 2017 le club allemand d'Eilendorf près d'Aix la Chapelle pour participer à notre randonnée annuelle.

Début août, 2 membres du GCRB se sont rendus en vélo à Aix la Chapelle pour participer à leur randonnée et fait le retour en vélo.

Suite à leur invitation pour leur rendre visite, 14 membres du club sont partis de Bezannes le 23 août pour rejoindre Aix la Chapelle en **3 étapes. 2 autres membres ont rejoint le groupe sur place** et 3 épouses nous ont accompagnés.

Un véhicule nous a été prêté pour transporter les bagages à l'aller et les vélos plus les bagages au retour. Nous avons fait étape à Remilly-Aillicourt, près de Sedan le 1^{er} jour. A Houffalize en Belgique le 2^{ème} jour après avoir traversé les Ardennes belges et ses nombreuses côtes, puis Aix la Chapelle pour terminer, où nous avons été reçus pendant 3 jours.



La « Belle Saison » vécue avec Bezannes en vadrouille

Dès les beaux jours, « BeV » quitte les salles obscures pour se promener sur différents sites. Cette année, après la visite de Saint-Denis, son stade, sa basilique et sa cité du cinéma :

- Les jardins de mon moulin à Thonnance-lès-Joinville nous ont révélé une collection extraordinaire de pivoines toutes plus belles les unes que les autres, dans un cadre bucolique et apaisant...
- Le mémorial et la boissierie de Colombey-les-deux-églises nous ont raconté la vie riche et tumultueuse de Charles de Gaulle
- Tuilerie de Soulaines Dhuis nous a révélé les secrets de fabrication artisanale à



Sur place l'accueil du groupe a été excellent.

Nous avons été invités à un barbecue, puis chez un membre du club au cours d'une sortie en vélo, une autre invitation un soir chez un autre membre pour une dégustation de vins de Moselle. Pour finir dans un restaurant du centre-ville après une réception à la mairie et une visite de la belle ville d'Aix la Chapelle avec un guide parlant français.

Nous nous sommes quittés avec beaucoup d'émotion.

Nous souhaitons continuer à entretenir des relations amicales avec ce club et nous nous sommes promis de nous retrouver prochainement.

l'ancienne des tuiles et pavés utilisés dans la rénovation des châteaux et autres bâtiments historiques

- La ville de Luxembourg : la vieille ville et son palais grand-ducal (et la relève de la garde), sa cathédrale, le plateau du Kichberg... et les quartiers neufs abritant les



institutions européennes... une histoire riche contée par un guide passionné
- Une croisière sur la Moselle pour prendre le temps d'admirer les vignobles dans le calme de la navigation...

La saison des frimas va nous ouvrir à nouveau les portes des théâtres parisiens :

- le 13 octobre « alors on s'aime »,
- le 3 novembre « pourvu qu'il soit heureux »
- le 2 décembre « fric-frac »...



Des randonnées et des marches nordiques « sympas »

Il y a 2 ans, les « amis randonneurs de Bezannes » mettaient en place les randos et marches nordiques « douces » du vendredi matin, fondées sur le slogan « moins loin, moins vite, moins longtemps » destinées à celles et ceux qui veulent maintenir ou commencer une activité physique modérée, allée à un moment de convivialité et de découverte de notre région et de ses trésors artistiques, culturels ou naturels. Ces activités rencontrent un succès qui ne se dément pas, la preuve vivante en est la première rando de la rentrée 2018-2019 à Ay-Champagne sur les traces de René Lalique, enfant du pays, bijoutier et maître-verrier hors pair, si ce n'est hors de prix.



L'activité classique de l'association n'en est pas pour autant négligée avec les randonnées du dimanche

matin, et on a vu, « nec plus ultra », au **début de l'été** un nouveau marcheur nordique bezannais, se lancer dans un semi-marathon ou 2 « amis randonneurs » grimper en haut du mont Toubkal (Maroc) à 4167 mètres **d'altitude.**



En septembre, a démarré le mercredi après-midi une activité de « rando sympa », animée par un volontaire, sur un parcours **d'une dizaine de kms et à allure modérée.** Non pas que les autres randonnées et marches nordiques ne soient pas sympathiques, mais celles-ci le seront encore plus : la preuve en est de cette **cueillette, en cours de rando, d'un délicieux raisin axonais** rencontré sur le chemin : encore une nouvelle occasion de rejoindre, le plus tôt possible en début de saison, cette bande de copains et de copines qui marchent gaiement !



Hommage à Alfred Gérard

En septembre 2017, pour fêter l'année du Japon en France, l'association « Vivre à Bezannes » avait choisi de faire visiter le monument japonais d'Alfred Gérard qui intriguait tant les visiteurs au cimetière de Bezannes et de rendre hommage à cet homme exceptionnel dont on savait si peu de choses. Cette manifestation sera le départ de recherches poussées entre la Champagne et le Japon.



Plusieurs souhaits avaient alors été formulés :

- Que la bibliothèque Alfred Gérard, située à la Maison des Agriculteurs, qui possède de merveilleux ouvrages techniques, scientifiques et agricoles, soit ouverte au public, c'est chose faite,
- Que soit édité un ouvrage racontant la vie de ce personnage hors du commun, entre la Champagne et le Japon. Le livre de Huguette Guyard « Le Champenois de Yokohama » a été réactualisé (il n'est pas en librairie. Pour information, 03 26 36 21 25).
- Que la magnifique collection d'œuvres d'art japonais offerte par Alfred Gérard à la Ville de Reims lors de son retour du Japon à la fin du XIXème siècle soit enfin présentée au public, comme il le souhaitait.

Aujourd'hui, 20 ans après, ce vœu est enfin exaucé !

A l'occasion de l'année du Japon en France 2018, l'exposition « Le Goût du Japon » organisée par la ville de Reims, le Musée Saint Rémi et la Fondation Alfred Gérard, présentera de nombreux objets de la donation Alfred Gérard du 4 octobre 2018 au 13 janvier 2019 au Musée Saint Rémi de Reims.

Plus d'infos :

www.musees-reims.fr

De nombreux ateliers autour du Japon (de l'origami à la fabrication de sushis) se dérouleront pendant la durée de l'exposition (inscription au Musée St Rémi)





L'APEB, le café de rentrée



Le désormais traditionnel café de rentrée a permis aux parents de se retrouver le jour de la rentrée devant l'école.

C'est toujours l'occasion de rencontrer les nouvelles familles et d'échanger autour d'une boisson chaude.

La prochaine action sera une vente de gaufres qui aura lieu le vendredi 9 novembre **à la sortie de l'école.**

Tous les parents volontaires sont les bienvenus pour aider lors de nos manifestations.

Présidente : Catherine Devolder

Adhésion : 10 euros /famille bezannaise et **11 euros pour les familles extérieures**

apedebzannes@gmail.com



Comme pour toutes les associations et clubs, la rentrée s'est bien déroulée.

Suite à la fusion avec le club rémois de Reims 2050 Academy, le nouveau FC Bezannes 2050 est né.

La nouvelle équipe sénior née de cette fusion a brillamment commencé sa saison en championnat en gagnant tous ses premiers matches.

L'équipe vétérans a débuté en coupe

départementale le 16 septembre et en championnat UFOLEP le 23 septembre.

L'école de foot a repris le 5 septembre et affiche complet.

Alain Demailly, Pdt : 06 24 48 70 51

Samy Atchioui, Vice-Président

Jackie Vialle, VPdt : 06 23 33 09 25

Henri Espi, trésorier : 06 74 93 88 46

Olivier Thurot, secrétaire

Kevin Chicaut, responsable technique et entraîneur



Groupe prépa 10 km

Des objectifs à venir

Philippe Tassin a participé aux Foulées Aquatinciennes (le 16/09/18) ainsi qu'aux Bacchantes (le 23/09/18) en tant que meneur d'allure.

Participation au test Salomon.

Les prochains objectifs pour le groupe :

- Le Sedan-Charleville le 7 octobre 2018
- Le Run in Reims le 21 octobre 2018



Pour ceux qui souhaiterait rejoindre le groupe, ouvert à tous, quel que soit le niveau, voici les horaires **d'entraînement :**

Lundi et mercredi 18h45
Samedi 9h00

Lieu de RDV : sur le parking de la mairie

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
09/11/2018	Vente de gaufres	Groupe scolaire	APEB
11/11/2018	Cérémonie 11 novembre	Monument aux Morts	Mairie de Bezannes
17/11/2018	Rendez-vous des Bezannais	Salle Municipale	Mairie de Bezannes & Comité des Fêtes
24/11/2018	Spectacle de Noël pour les enfants	Salle Hélios	Mairie de Bezannes
24/11/2018	Blues in Bezannes	Salle Municipale	Oui Phil Blues
30/11/2018	Assemblée Générale FSC	Salle Hélios	FSC

Paroisse St Pierre : Tinquieux et Villages
6 Av du 29 Août 1944 51430 Tinquieux
 T: 09.64.37.71.86
 Courriel : paroisse.tinquieux@wanadoo.fr
 Messes le samedi à 18h
 Bezannes (1^{er} samedi du mois) / Les Mesneux (2^{ème}) / Ormes (3^{ème})
 Tinquieux : messes le dimanche à 10h30

Accueil et Permanences

Au presbytère permanences secrétariat :
 Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
 Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h30
 Pour les baptêmes OU pour rencontrer le Père Robinet, contactez le secrétariat
A l'église Ste Bernadette de Tinquieux
 Du lundi au vendredi de 15h30 à 16h30.

Les numéros de téléphone utiles

Samu	15
Police Secours (Vols, agressions, accidents)	17
Bureau Police Croix Rouge (en journée)	03 51 56 48 30
Pompiers	18
N° d'Urgence (depuis un portable)	112
SAMU Social	115
Enfance Maltraitée	119
SOS Violences conjugales	3919
ALMA 51 (maltraitances personnes âgées ou handicapées)	03 26 88 10 79 ou 3977
CHU de Reims	Urgences Adultes 03 26 78 76 02 Urgences Enfants 03 26 78 75 21
SOS Médecins	Médecins de garde 08 21 21 15 15
Centre Antipoison Nancy	03 83 32 36 36
Reims Métropole Direction de l'Eau	0 800 818 993
ErDF Dépannage Marne	09 72 67 50 51
GrDF Urgence Sécurité Gaz	0 800 47 33 33
Mairie de Bezannes	03 26 36 56 57
Groupe Scolaire Sylvain Lambert	03 26 36 22 04
Restaurant Scolaire	03 26 36 00 34
Garderie Périscolaire	03 26 86 92 46
Foyer Social et Culturel	03 26 36 23 84



MAIRIE DE BEZANNES
 1 rue source de Muire 51430 BEZANNES
 Courriel : mairie@bezannes.fr
 Site internet : www.bezannes.fr
 du lundi au jeudi de 14h à 17h45 / vendredi de 14h à 16h45

Si vous souhaitez un rendez-vous avec le Maire / les Adjoints, merci de contacter le secrétariat au 03 26 36 56 57

